Communiqué de presse

Le 31 octobre 2026

Saints-en-Puisaye (Yonne): des terres bio sur un captage d'eau potable attribuées à l'agriculture conventionnelle

Saints-en-Puisaye (89) – Les baux d'une ferme bio en redressement judiciaire ont été confiés à deux exploitants conventionnels, malgré l'avis du parquet, de la commune, du syndicat des eaux et des propriétaires. Les terres se situent sur le captage du Gondard. Une mobilisation citoyenne s'organise.

Les faits

Une exploitation certifiée en agriculture biologique de Saints-en-Puisaye (Yonne) est en redressement judiciaire. Ses terres, exploitées en location, se situent dans la zone de protection du captage d'eau potable du Gondard. Des mesures agri-environnementales y sont appliquées depuis plus de vingt ans et ont donné des résultats probants pour la qualité de l'eau. 63 hectares bio sont concernés.

Le 21 octobre, le Tribunal des affaires économiques d'Auxerre a attribué les baux à deux exploitants en agriculture conventionnelle, alors que d'autres candidats à la reprise proposaient de poursuivre en bio.

Les deux exploitants retenus l'ont été sur la seule base des offres financières les plus élevées, destinées à couvrir les dettes de l'exploitation.

Cette décision va à l'encontre :

- de la position de la Procureure de la République, exprimée à l'audience du 5 octobre au Palais de justice d'Auxerre ;
- de l'avis de la commune de Saints-en-Puisaye ;
- de celui du syndicat des eaux ;
- de celui des propriétaires.

Un risque pour la santé publique

Le captage du Gondard fournit l'eau potable à environ 5% de la population de l'Yonne. Le retour de pratiques conventionnelles sur sa zone de protection fait peser un risque sérieux sur la qualité de cette eau, exposée aux pollutions agricoles.

> *« La liberté de chacun s'arrête là où commence celle des autres. Lorsque certains se permettent d'utiliser des pesticides qui polluent l'eau, ils ne respectent pas la liberté pour tous de boire une eau potable. »*
>
> *— Nicolas Bourgeois et Mireille Caillol, de la ferme menacée*

Des questions de droit

Cette décision interroge sur le respect de plusieurs règles :

- **Schéma des structures** : l'attribution ne le respecte pas. Une petite ferme bio de deux emplois, installée sur le périmètre, avait candidaté pour atteindre la surface minimale nécessaire à sa viabilité et risque de disparaître.
- **Interdiction de revendre des baux ruraux** : les baux ont été attribués aux candidats offrant les sommes les plus élevées pour combler les dettes de l'exploitation, ce qui revient à les monnayer.
- **Accord des propriétaires** : ceux-ci avaient donné leur accord à d'autres candidats et refusent de louer aux exploitants imposés par le tribunal.

Une mobilisation citoyenne

Face à cette situation, les habitants et les acteurs du territoire se mobilisent :

- plus de 600 courriers ont été envoyés à la Procureure de la République pour lui demander de faire appel ;
- une souscription en ligne soutient les propriétaires qui font également appel, pour contribuer aux frais de justice ;
- une association de protection du captage du Gondard, et plus largement de l'eau, est en cours de création ;

La Confédération Paysanne 89 a par ailleurs alerté le Préfet au nom de la protection de l'environnement, du respect du droit rural et de la sauvegarde d'une petite ferme. Elle a également demandé un rendez-vous à la direction de la DDT.

Informations complémentaires : l'historique de la source

- Le captage du Gondard est protégé par la commune de Saints-en-Puisaye depuis les années 1990.
- Une partie des terres de sa zone de protection sont cultivées en bio depuis plus de vingt ans, le reste est soumis à des mesures agri-environnementales aux résultats probants pour la qualité de l'eau.
- Le captage alimente en eau potable environ 5 % de la population du département.

En savoir plus

Une cagnotte en ligne soutient les propriétaires qui font appel, pour contribuer aux frais de justice. Elle témoigne de l'ampleur de la mobilisation citoyenne : SOS Gondard, l'eau potable en danger.

Contact presse

Contact presse : Claire Vervier, 06 51 29 50 66, claire.vervier@gmail.com

Claire Vervier peut vous mettre en relation avec les organisations mobilisées : la ferme concernée, la Confédération Paysanne 89, les propriétaires fonciers qui font appel et l'association pour l'eau.